



# Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN)

---



**Réunion du comité  
stratégique**

**Le 28 mars 2022**

# Ordre du jour

- 1 – Présentation du Contrat d'Objectif et de Performance de l'OFB**
- 2 – Rappel du rôle et de la composition de la MISEN et bilan des orientations stratégiques pluri-annuelles 2020/2022**
- 3 – Actions MISEN 2021 en bref et engagements financiers**
- 4 – Priorités d'interventions 2022 de la MISEN**
- 5 - Plan de contrôle inter-services, bilan 2021 et validation du plan de contrôle 2022**
- 6 – Parole donnée aux membres associés**

# Contrat d'Objectif et de Performance de l'OFB

# Le COP 2021-2025 de l'OFB

Le 18 janvier dernier, le **premier Contrat d'objectifs et de performance (COP)** de l'OFB a été signé avec nos ministres de tutelle, en présence de Sylvie Gustave Dit Duflo, Présidente de notre Conseil d'administration.

Document disponible sur le site internet de l'OFB : [www.ofb.gouv.fr](http://www.ofb.gouv.fr)



# 1. Police de l'environnement

**Quelques exemples/illustrations:**

**1.1. Assurer une police environnementale et sanitaire au service de la biodiversité**

**1.2. Assurer un appui aux services de l'État dans l'instruction de certains dossiers soumis à autorisation ou dérogation en s'appuyant sur la séquence « éviter, réduire, compenser »**

**1.3. Contribuer à une bonne application de la police administrative**

**1.4. Mettre en œuvre les nouvelles prérogatives des inspecteurs de l'environnement (IE) en matière judiciaire**

**1.5. Assurer l'organisation de l'examen du permis de chasser et la délivrance du permis de chasser**

**1.6. Faire évoluer les outils dédiés à la police et permettre l'accès aux fichiers autorisés pour les inspecteurs de l'environnement**

**Rédiger des RMA  
(police  
administrative)**

**Continuité de service  
(crises  
environnementales)**

**Poursuivre le travail  
de priorisation Avis  
technique**

**Coordination  
interservice gestion  
signalement**

# 2. Connaissance et expertise

## Quelques exemples/illustrations

2.1. Caractériser et suivre l'état de la biodiversité, les usages et les pressions qui en résultent et l'efficacité des mesures de gestion et de restauration mises en œuvre

2.2. Structurer les données et coordonner les systèmes d'information

2.3. Informer la société en constituant le centre de référence pour la connaissance sur la biodiversité

2.4. Appuyer scientifiquement la conservation et la gestion durable des espèces

2.5. Apporter les connaissances nécessaires pour l'ingénierie de la préservation et de la restauration écologique des écosystèmes

2.6. Identifier des solutions pour favoriser une coexistence équilibrée entre les activités humaines et la biodiversité

Mise en place d'un schéma directeur de la surveillance de la biodiversité terrestre

# 3. Appui aux politiques publiques

3.1. Appuyer l'action des territoires en faveur de l'eau et de la biodiversité

3.2. Appuyer la conception et l'évaluation des stratégies nationales et l'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles

3.3. Appuyer au niveau national la mise en œuvre des directives et règlements européens → concerne uniquement les DN

3.4. Appuyer la politique française au niveau européen et international par les échanges, la coopération et l'expertise

Quelques exemples/illustrations:

**PNA vautours –  
fonctionnement  
interservices**

# 4 – Aires protégées

Quelques exemples/illustrations:

4.1. Gestion directe d'aires protégées

4.2. Appui à la gestion d'aires protégées

Appui à l'animation régionale des gestionnaires RN

# 5. Mobilisation des acteurs et des citoyens

5.1. Sensibiliser, mobiliser et faire participer les citoyens pour contribuer à faire de la biodiversité un enjeu de société

5.2. Agir en coopération, notamment avec les Régions et piloter des dispositifs de mobilisation afin de permettre le changement d'échelle dans la prise en compte de la biodiversité dans les territoires

5.3. Contribuer à un développement économique favorable à la biodiversité

5.4. Accompagner la transition écologique auprès des usagers de la biodiversité

5.5. Renforcer les compétences des acteurs via la mise en réseaux, la diffusion de ressources et la formation

Quelques exemples/illustrations:

2 ABC, 2 projets mobbiodiv  
(Contribution plan de relance ~300 k€)

1 ATE

1 TEN  
(ingénierie d'appui au territoire à coordonner avec PVDD, CRTE...)

Deploiement pilote  
« Enquête d'eau »

Stratégie OFB citoyen :  
ex mobilisation via SNU

# 6. Construction de l'établissement

Quelques exemples/illustrations:

6.1. Réussir la fusion en matière de culture commune

6.2. Consolider, optimiser et moderniser l'organisation, le fonctionnement et les interventions

6.3. Construire un établissement exemplaire et responsable

6.4. Conforter la place de l'établissement dans le paysage externe, agir en complémentarité avec les autres acteurs du territoire

Dialogue de gestion  
DG/DR/SD pour être  
au plus proche des  
enjeux territoires

Bilan relation des SD  
de l'état et S  
territoriaux OFB  
(25/02/2022)

# **Rôle et composition de la MISEN – orientations stratégiques pluri- annuelles**

# Rôle de la MISEN

- => Définir des Orientations stratégiques pluriannuelles d'intervention des services de l'État sur la politique de l'eau et de la nature**
- => Définir un plan d'actions et un plan de contrôle inter-services, annuellement**
- => Organiser la communication**

**DDT : Rôle d'animateur, de coordinateur et de secrétariat**

# Composition de la MISEN

Composition et rôle définis par arrêté préfectoral du 24 mars 2021

Sous la présidence du Préfet et en présence du Procureur

## Service déconcentrés de l'État et Etablissements Publics

Sous-prefets

DDT

DDPP

DDCS

DREAL

DRAAF

DRAJES

OFB

ARS

AELB

AEAG

Gendarmerie

DDSP

Douanes

## Membres associés

ONF

PNRVA

PNRLF

CD63

CR AuRA

Président CLE SAGE

## Membres invités en tant que de besoin

Psdt fédération chasse

Psdt fédération pêche

Psdt chambre agriculture

Psdt association des maires

Psdt EPCI

CRPF

Experts et Organismes compétents

## 3 formations :

- Comité stratégique

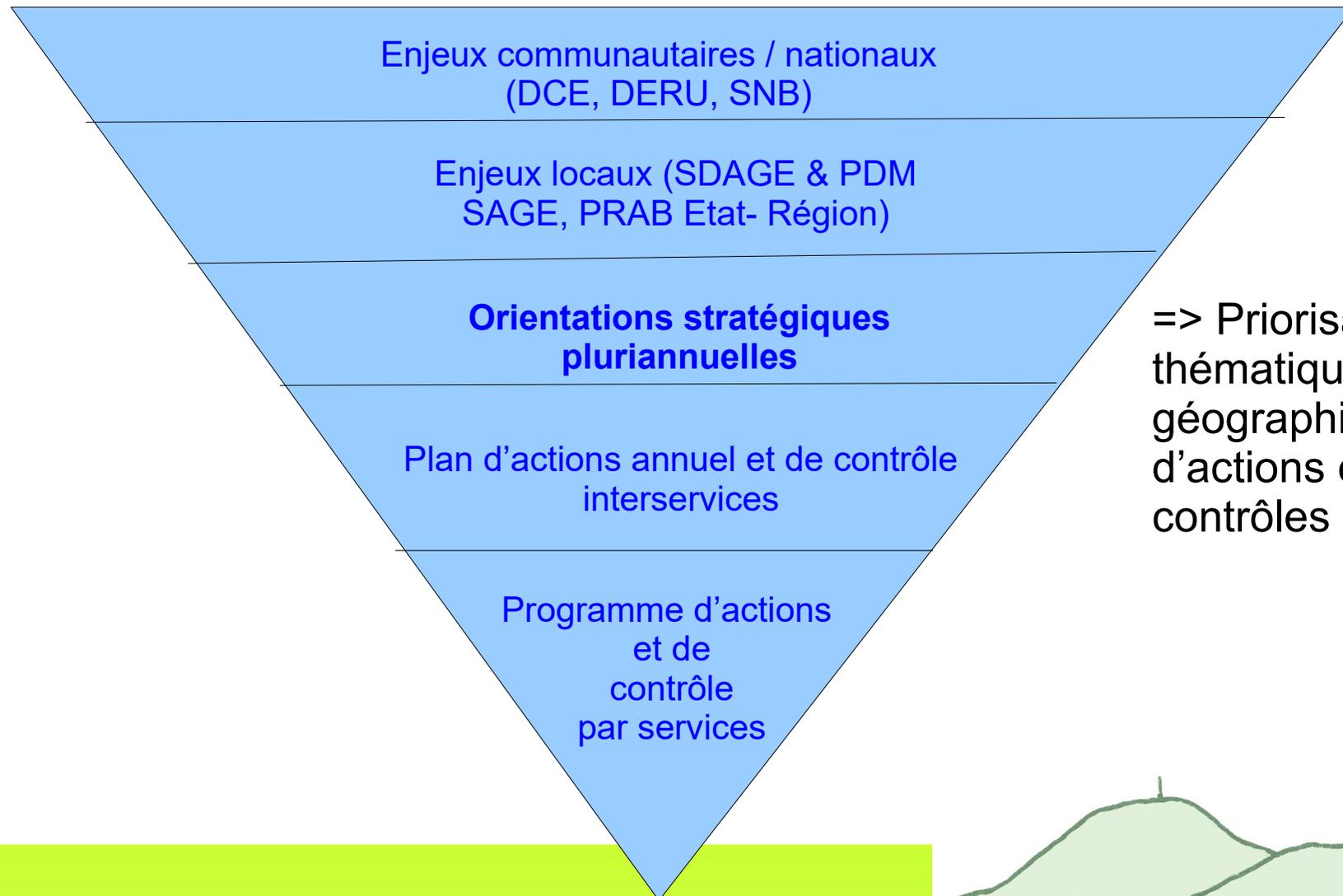
- Comité permanent

- Groupes de travail thématiques

# **Synthèse des orientations stratégiques 2020-2022**

# Orientations stratégiques 2020-2022

- **Un croisement entre les grands documents de planification et les spécificités locales du département**



=> Priorisation thématiques et géographiques d'actions et de contrôles

# Orientations stratégiques 2020-2022

## Animer et coordonner la MISEN

### Politique de l'eau

- Qualité des masses d'eau
- Gestion quantitative
- Préserver les milieux aquatiques et humides

### Politique de la Nature

- Mise en œuvre d'une stratégie biodiversité départementale
- Protection des habitats et des espaces naturels
- Préservation des espèces menacées et protégées
- Lutte contre les dépôts sauvages, notamment en secteurs sensibles
- Maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

74 indicateurs

2020/2021

■ 27 / 7 

■ 38 / 37 

■ 9 / 30 

## Une communication active

# Actions MISEN 2021

# 489 954,88 €

## (181 977,97 € ETAT / 304 976,91 € FEADER)



28 ZSC (site de la Directive Habitats)  
36 401 ha (soit 4,5 % de la superficie du département), 576 km de rivières,  
Surface très variable, de 12 hectares à près de 7000 ha.

4 ZPS (site de la Directive Oiseaux)  
93 829 ha (soit 11% de la surface du département)



Sites portés par l'État

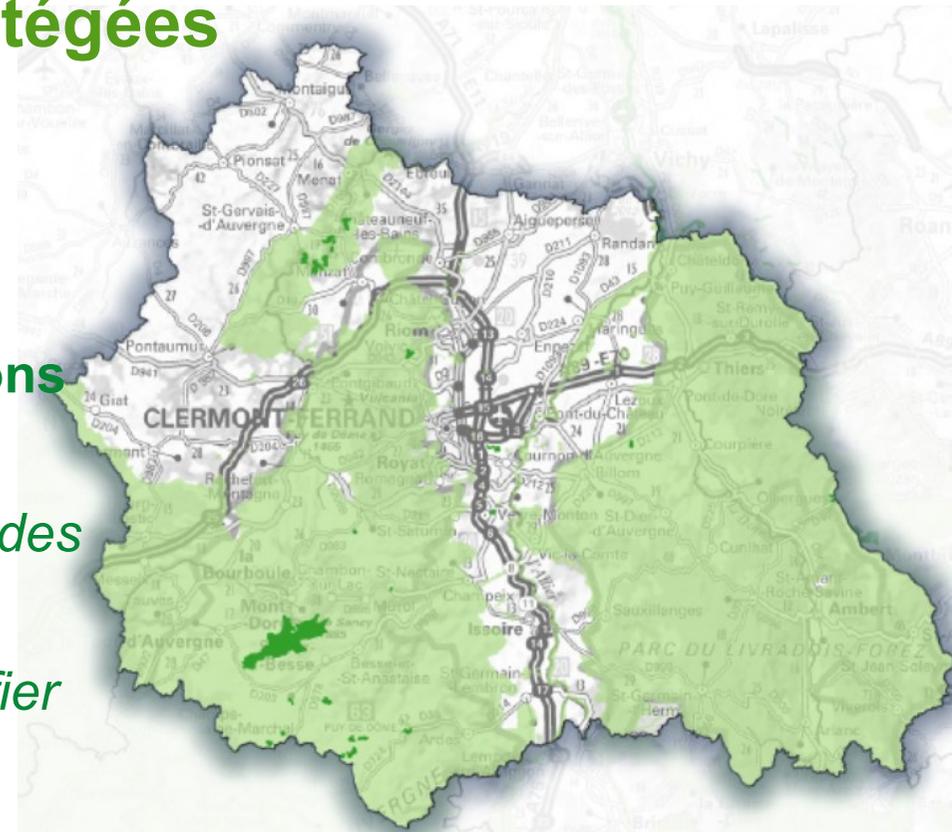


- Légende
- ZSC - Habitats
  - ARTENSE
  - AUZELLES
  - BOIS NOIRS
  - CAVITE MINIERE DE LA FAUSE
  - CEZALLIER
  - CHAÎNE DES PUYs
  - COMTE D'AUVERGNE ET PUY SAINT-ROMAIN
  - COTEAUX DE CHATEAU-JALOUX
  - DORE ET AFFLUENTS
  - GITES A CHAVES-SOURIS, CONTREFORTS ET MONTAGNE BOURBONNAISE
  - GITES DE LA SIOULE
  - GITES DU PAYS DES COUZES
  - GORGES DE LA SIOULE
  - LACS ET RIVIERES A LOUTRES
  - MARAIS SALE DE SAINT-BEAUZIRE
  - MONTs DORE
  - MONTs DU FOREZ
  - PLAINE DES VARENINES
  - PUY DE PILEYRE - TURLURON
  - RIVIERES A ECREVISSSES A PATTES BLANCHES
  - RIVIERES A MOULES PERLIÈRES
  - RIVIERES A MOULES PERLIÈRES DU BASSIN DE LA DOLORE
  - RIVIERES DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE
  - TOURBIÈRE DU HAUT-LIVRADOIS : COMPLEXE TOURBEUX DE VIRENNES
  - TUNNELS DES GORGES DU CHAVANON
  - VAL D'ALLIER - ALAGNON
  - VAL D'ALLIER LIMAGNE BRIVADOISE
  - VALLEE DE L'ALLIER SUD
  - VALLEES DE L'ALLIANCHE ET DE L'ALLAGNON
  - VALLEES ET COTEAUX THERMOPHILES DU NORD DE CLERMONT
  - VALLEES ET COTEAUX XERTHERMIQUES DES COUZES ET LIMAGNES
  - VALLEES ET GITES DE LA STANNE ET DU BAS ALAGNON
  - VALLEES ET PIEMONTs DU NORD FOREZ
  - ZONES ALLUVIALES DE LA CONFLUENCE DORE-ALLIER
  - ZPS - Oiseaux
  - Gorges de la Dordogne
  - Gorges de la Sioule
  - Pays des Couzes
  - Val d'Allier : Saint-Yorre - Jozet
  - Parcs Naturels Régionaux



Sites portés par des collectivités





67 % protection dont 0,45 % protection forte

**A - Projets de protection en voie de finalisation**

**B - Enjeux de protection ciblés (dont l'intérêt et l'opportunité ont été confirmés) => 1<sup>er</sup> plan d'actions**

**C - Enveloppes territoriales, avec un ou plusieurs types de milieux naturels => *dialogue territorial, études préalables et outils les plus adaptés***

**D - Enjeux à préciser => *Étudier les enjeux et identifier des enveloppes territoriales ou des enjeux ciblés***

**E - Des actions transversales**

**10 réunions à l'échelle des arrondissement**

**1 comité départemental en novembre 2021 définissant la feuille de route et le premier plan d'actions 2022-2024 départemental**

# VOLET NATURE Unesco : Les opérations inter-services de l'année 2021



Chien dans les estives (6 juin),



Feu et bivouac (22 juillet et 25 août),



VTM (1<sup>er</sup> août)



Opération du 25 août 2021 en présence de Philippe Chopin, préfet du Puy-de-Dôme



Systématiquement plusieurs équipes sur la partie centrale de la Chaîne des Puys pour les opérations chien dans les estives, feu et bivouac



Formation Garde Républicaine et PM Orcines et Volvic par EMG, OFB et DDT 63



Source La Montagne.fr

**La CDCFS, formation spécialisée sylvicole, a travaillé pour renforcer l'équilibre, suite à l'alerte des forestiers.**

## **ACTIONS :**

- **augmentation des minimum d'attribution de 3 % sur les chevreuils et de 16 % pour les cerfs**
- **une visite terrain organisée par les forestiers pour sensibiliser l'État et les chasseurs sur les dégâts**
- **engagement de la FDC à mobiliser les sociétés de chasse sur les secteurs des futures plantations liées au plan de relance**
- **un premier partage d'expérience sur l'expérimentation avec la méthode Brossier – Pallut d'évaluation des dégâts sylvicoles**
- **Un consensus trouvé sur l'ensemble du département pour la cartographie qui présente l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique**



## GOVERNANCE :

- Mise en place d'un comité départemental
- Intégration du comité interdépartemental Vautour Fauve Grands Causses



## ACTIONS 2021 :

- Mise en place d'un protocole d'expertise en cas d'interaction bétail/vautour
- Groupe de travail « suivi sanitaire »
- Groupe de travail « protection des points d'eau »
- Sensibilisation des habitants et des éleveurs

# Le PAOT 2021

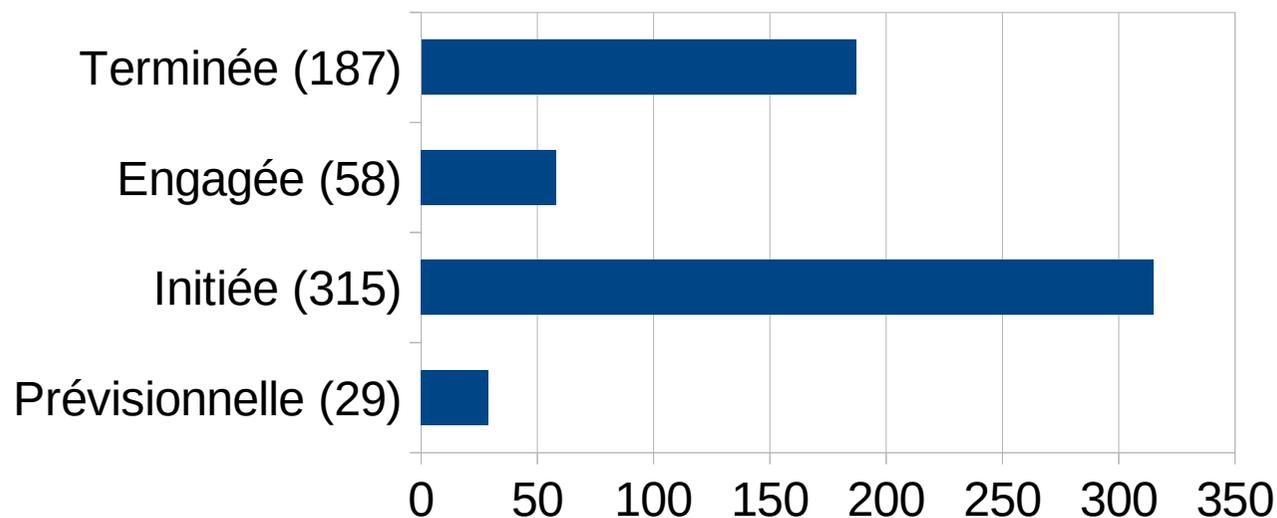
Le PAOT (Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé) est constitué des actions nécessaires à l'atteinte des objectifs du SDAGE en déclinaison du Programme de Mesures (PDM) sur les masses d'eau concernées par des pressions

Le suivi du PAOT se fait via l'outil OSMOSE, avec une mise à jour annuelle

**589 actions** pour lesquelles le département du Puy de Dôme est pilote.

- 477 actions sur Loire Bretagne
- 112 actions sur Adour-Garonne

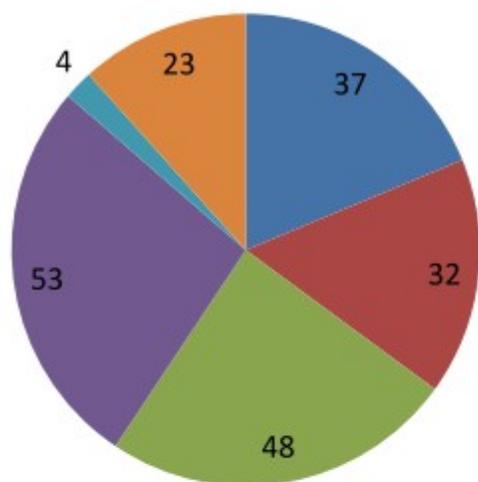
## Avancement des actions



**=> 80 % actions milieux aquatiques**

# Perspectives pour le futur PAOT en déclinaison du PDM 2022-2027

## Risques 2019 - PUY DE DÔME (63)



- Hydrologie
- Macropolluants
- Continuité
- Morphologie
- Nitrates
- Pesticides

Début 2021, un travail avec les acteurs a été mené pour construire le PDM, avec les nouvelles règles du jeu

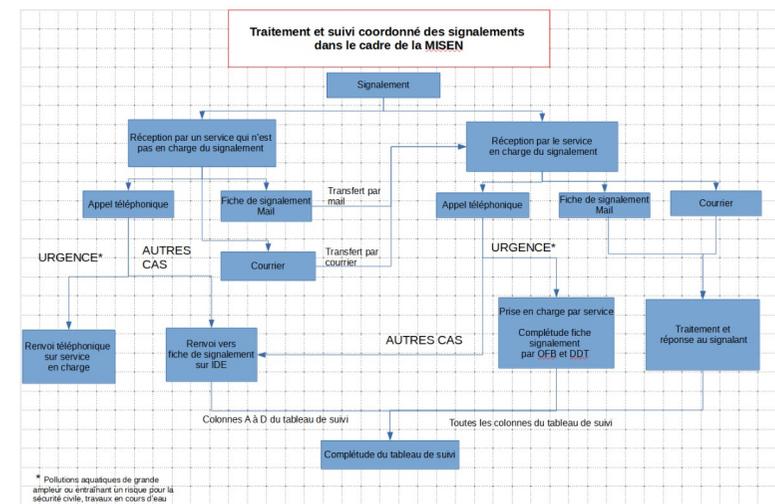
=> chaque action doit répondre à une pression identifiée.

Le Sdage a été approuvé en mars 2022 et un nouveau travail de concertation avec les acteurs locaux sera mis en œuvre au dernier trimestre 2022 pour décliner les actions retenues au PDM en PAOT pour le département

Objectif de faire correspondre au mieux ces actions avec celles retenues dans les contrats territoriaux, pour atteindre le bon état des masses d'eau.

# Gestion coordonnée des signalements

- **Constat**
  - Recrudescence des signalements d'atteintes à l'environnement
  - Portes d'entrées multiples sans identifier toujours le bon service
  - Qualités des informations reçues ou transmises insuffisantes
  - Pas de tri sur les priorités d'intervention
- Une **fiche de signalement** partagée entre services mise à disposition du public sur le site **IDE** (<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/signaler-une-atteinte-a-l-environnement-r2218.html>)
- Une **prise en charge coordonnée** selon une **procédure partagée**
- Un **suivi commun** sur la base d'un **tableau partagé** dans un **espace collaboratif : REZENA**

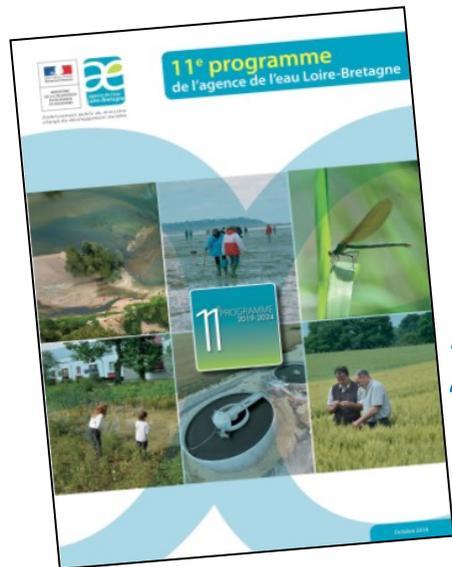


\* Pollutions aquatiques de grande ampleur ou entraînant un risque pour la sécurité civile, travaux en cours d'eau

# Le 11<sup>e</sup> Programme

## Une révision à mi-parcours

- Depuis que les programmes d'intervention ont une durée de 6 ans, une révision à mi-parcours



## 11<sup>e</sup> programme 2019-2024

mi-parcours



2019
2020
2021
2022
2023
2024

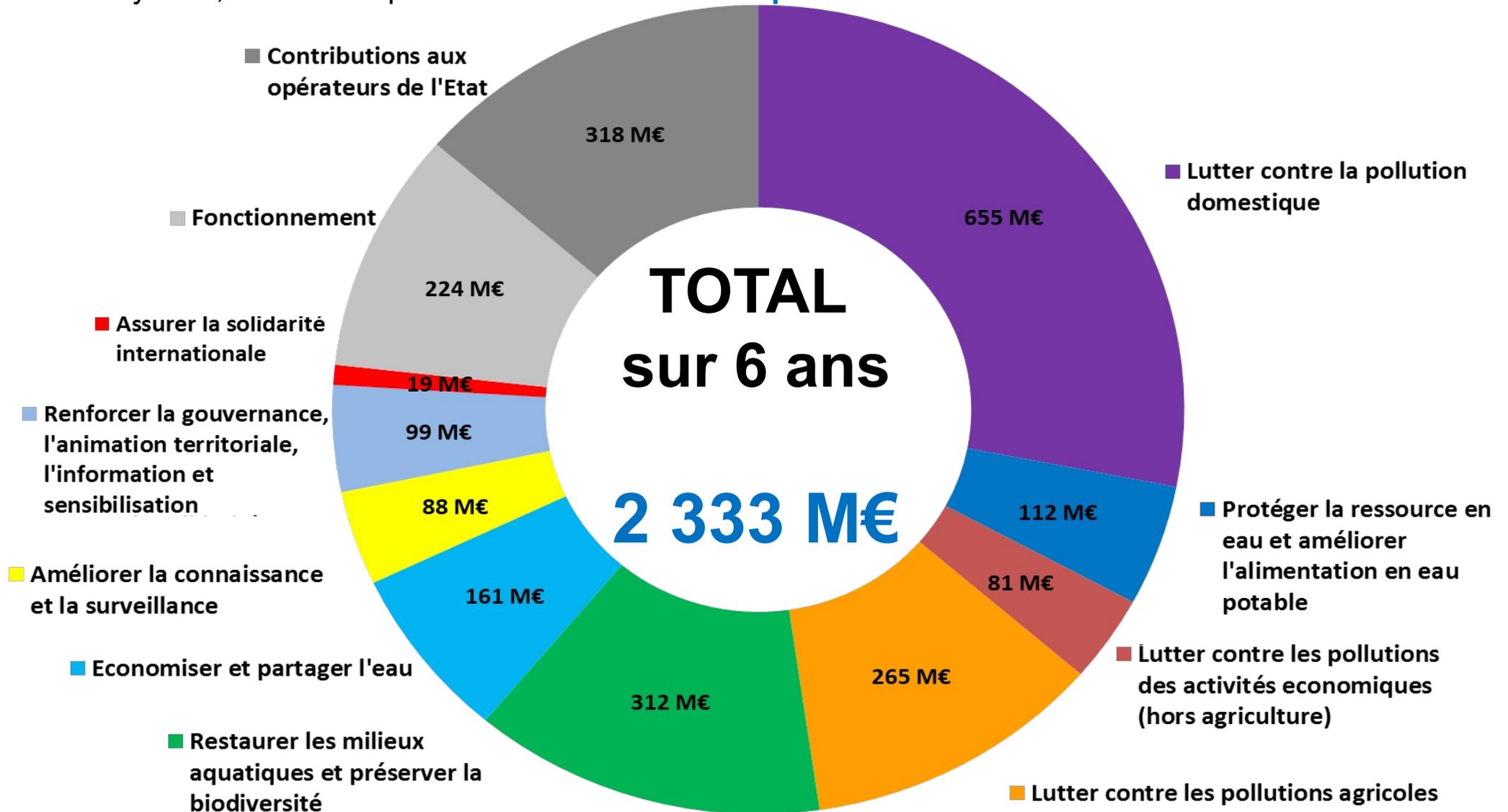
⇒ Une révision qui est opérationnelle depuis  
**le 1<sup>er</sup> janvier 2022**



# 11<sup>e</sup> programme révisé

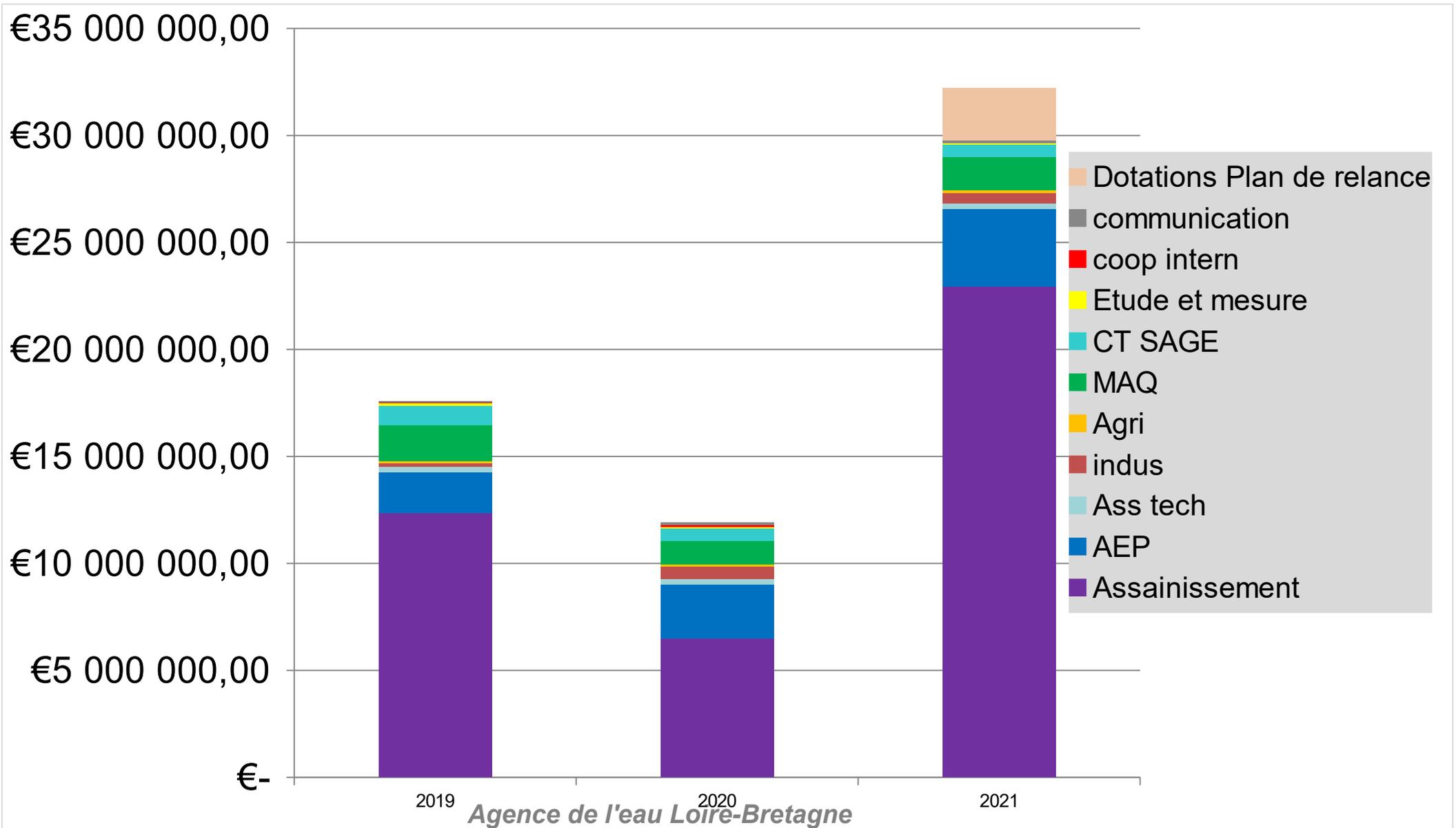
## Les dotations

⇒ En moyenne, **354 M€/an** pour les interventions sur la **période 2022-2024**



# Bilan des aides de l'AELB dans le Puy de Dôme

## 3 premières années du 11<sup>ème</sup> programme



### Lutte contre les pollutions domestiques

⇒ Des aides **bonifiées** pour une liste de systèmes d'assainissement prioritaires sur 2022-2024 qui répondent aux enjeux du Sdage (qualité des milieux aquatiques et préservation des usages sensibles)

⇒ **Liste des SAP reconduite (43 SAP dans le 63)**

⇒ Des aides pour promouvoir la **gestion intégrée des eaux pluviales** (taux = 50% à 60%) afin de réduire les déversements par **temps de pluie** ou pour reconquérir la qualité du milieu récepteur lorsqu'il est déclassé

⇒ Des aides à l'**appui à la mise en œuvre** de la structuration de la compétence assainissement (taux = 50% - 1 ETP pendant 2 ans)

⇒ Des aides (taux = 50%) pour réduire à la source les pollutions dues aux **micropolluants** notamment dans le cadre d'opérations collectives

⇒ Le maintien jusqu'en 2024 d'aides aux opérations groupées de réhabilitation de l'**assainissement non collectif** (taux = 30%) lorsqu'il s'agit de préserver des usages sensibles ou dans le cadre des travaux liés à la DUP du captage d'eau potable (taux = 50%)

**Arrêt des aides aux réhabilitations d'ANC en ZRR**

	Système d'assainissement	
Solidarité	Prioritaire	Non prioritaire
En ZRR	60%	40%
Hors ZRR	50%	30%

# 11<sup>e</sup> programme révisé

## Les aides

### protéger la ressource en eau et améliorer l'alimentation en eau potable

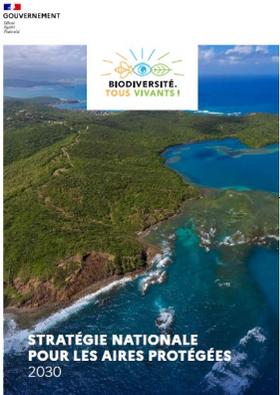
- ⇒ Maintien des aides à la mise en œuvre des périmètres de protection de captage (taux = 30% ou 50%)  
**Délai après signature DUP 7 ans (ou 12 ans / acquisitions foncières)**
- ⇒ Des aides pour l'alimentation en **eau potable** (amélioration du traitement, sécurisation de la distribution) **réservées aux communes classées en ZRR** au titre de la solidarité (taux = 30% ou 50%)
- ⇒ Des aides aux collectivités pour améliorer la **connaissance du patrimoine**, et développer une stratégie de lutte contre les fuites des réseaux d'eau potable  
**Maintien du taux maximal = 70% jusqu'à fin 2023. taux 50% en 2024**
- ⇒ Des aides à l'**appui à la mise en œuvre** de la structuration de la compétence eau potable (taux = 50% - 1 ETP pendant 2 ans) notamment pour favoriser l'acquisition de la connaissance patrimoniale et mieux prendre en compte la gestion du patrimoine

### Économiser et partager l'eau

- ⇒ Face à l'impact généralisé du changement climatique sur le territoire, des aides aux **économies d'eau** pour tous (**collectivités**, **industries** et **exploitants agricoles**) et partout pour inciter à une plus grande sobriété des usages (taux jusqu'à 50%)
- ⇒ Des aides (taux de 50% à 70%) pour promouvoir et généraliser les démarches collectives et concertées de gestion de l'eau à travers les **PTGE** (projet territorial de gestion de l'eau) et en s'appuyant sur une meilleure connaissance dans le cadre d'**analyses HMUC** (hydrologie, milieux, usages, climat) et d'outils de gestion (Sage, Organismes Uniques de Gestion Collective, contrats territoriaux...) ou encore la sensibilisation
- ⇒ Des aides en agriculture pour favoriser le **changement de pratiques** et de **systèmes** dans les contrats territoriaux (taux de 50% à 70%)
- ⇒ Des aides à la création de retenues de **substitution** pour l'irrigation (taux = 70%) en remplacement des prélèvements impactants pour les masses d'eau en **déficit en période d'étiage** par la mobilisation, dans la limite des volumes encadrés par le Sdage en vigueur, d'autres ressources
- ⇒ La prise en compte de la gestion des plans d'eau (effacement ou déconnexion) dans les projets de substitution (taux = 70%)
- ⇒ Des aides à la **réutilisation des eaux usées traitées** ou pour la **substitution** des prélèvements ayant les plus forts impacts (taux = 50%)

# Priorités 2022 d'intervention

- **Protéger les habitats et les espaces naturels**
- **Gestion quantitative de la ressource en eau**
- **Gestion qualitative des masses d'eau et de l'eau potable (fous pour 2022)**



# Préservation des habitats et des espaces naturels

## La stratégie pour les aires protégées 2030 : les travaux pour 2022

### Concertation engagée fin 2021 / début 2022



B- Sources salées de Joze



B- Dunes des Girauds-Faures



C- Pariou



C- Côte



C- Bec de Dore



C- Mine des rois

### Concertation à lancer



C- Ilot à Sterne

### Études engagées en 2022



B- Pavin



C- Vallée de la Crédogne



D- Etang de la Molière



D- Pêche de glochidies

CRPG => liste de 15 sites prioritaires issus de l'Inventaire Régional du Patrimoine Géologique

# Gestion quantitative

- Suivi des études quantitative :
  - étude HMUC lancée par le SAGE AA et le PTGE : Validation du diagnostic adéquation besoins/ressources, socle du PTGE
  - révision du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable
  - capitaliser ensemble les données
- Gestion des étiages :
  - Dynamiser l'établissement des PURE pour les industriels :
    - *Travail conjoint des services UD-DREAL/DDPP/DDT en lien avec la CCI qui accompagne les industriels volontaires (canevas)*
  - Renforcer le suivi et le contrôle des prélèvements en eau
  - Suivre et partager les avancées de l'étude sur les eaux souterraines confiée au BRGM
- Poursuite de la mise en œuvre du protocole départemental sur les retenues à usage agricole en associant les acteurs
- Suivi du post-doctorat lancé sur Volvic avec RLV, le SMUERR et l'AELB

# Gestion qualitative

- Renforcement de la stratégie assainissement

## Conformité d'un Système d'Assainissement / Blocage des actes d'Urbanisme Dispositions réglementaires

BAF 2020		DATE			
Aglomération	Taille agglo	Maître Ouv	Exploitant	Gestion	21/06/2021
RIOM	> 10 000 EH	RLV	SUEZ	Affermage	
			EH	Hydro (m <sup>3</sup> /j)	Boues TMS
Taille Agglo	CBPO / PC 95 / TMS théo :	54903	17177	802	
Taille STEU	Capacités nominales STEU :	71500	19000	1044	
Valeurs max	Charge max / Qmax / TMS max :	35284	21835	515	
Valeurs moy	Charge moy / Qmoy :	21533	10366	/	
%	Charge max/CBPO / PC95/Qnom :	64%	90%	Valeur prod	En EH
%	Charge moy/CBPO / Qmoy/Qnom :	39%	55%	929	63630
		Respect	Coef	Résultat	Conformité
		Oui/Non/Sans Objet			Oui / Non
<b>Conformité du système de collecte</b>					
Suivi APG du 21/07/2015	Temps sec (percentile 99)	Oui	5	0	
	Temps pluie (percentile 95)	Oui	1	0	
	Charge max mesurée / > 50 %	Oui	2	0	
	CBPO / Prog W	Oui	1	0	
	Charge max mesurée / > 30 %	Oui	3	0	
	Instrumentation DO > 120 kg	Non	1	1	
	Suivi des DO	Oui	0,5	0	
	Manuel autosurveillance réseau	Non	0,5	0,5	
	<b>Sous-Total 1</b>		<b>1,5</b>		
<b>traitement</b>					
	Conformité équipement	Oui	2	0	
	Conformité en performances Nat	Oui	3	0	
	Conformité en performances Loc	Oui	2	0	
	Respect nombre bilans 24H	Oui	1	0	
	Manuel autosurveillance STEU	Oui	0,5	0	
	Cahier de Vie	Sans objet	0,5	0	
	Analyse risque défaillance	Non	0,5	0,5	
	Filière boues	Oui	1	0	
	<b>Sous-Total 2</b>		<b>0,5</b>		
<b>Autosurveillance</b>					
	Envoi format Fichiers STEU	Oui	1	0	
	Sandre Fichiers Réseau	Non	1	1	
	<b>Sous-Total 3</b>		<b>1</b>		
<b>Documents</b>					
	BAF	Oui	1	0	
	Etude diag	Oui	1	0	
	<b>Sous-Total 4</b>		<b>0</b>		
<b>Suivi du milieu Récepteur</b>					
	Respect nombre prélèvements	Oui	0,5	0	
	Conformité en performances	Non	0,5	0,5	
	<b>Sous-Total 5</b>		<b>0,5</b>		
<b>Suivi DCE</b>					
	Préservation de la masse d'eau	Non	0,5	0,5	
	<b>Sous-Total 6</b>		<b>0,5</b>		
	Masse d'eau	FRGR1656	L'Ambène de la source jusqu'à confluence avec le Bédât		
	Déclassée macropolluants	Oui			
	Année objectif bon état	2027A			
	<b>TOTAL</b>		<b>4</b>		
	Blocage Urbanisme				<b>NON</b>

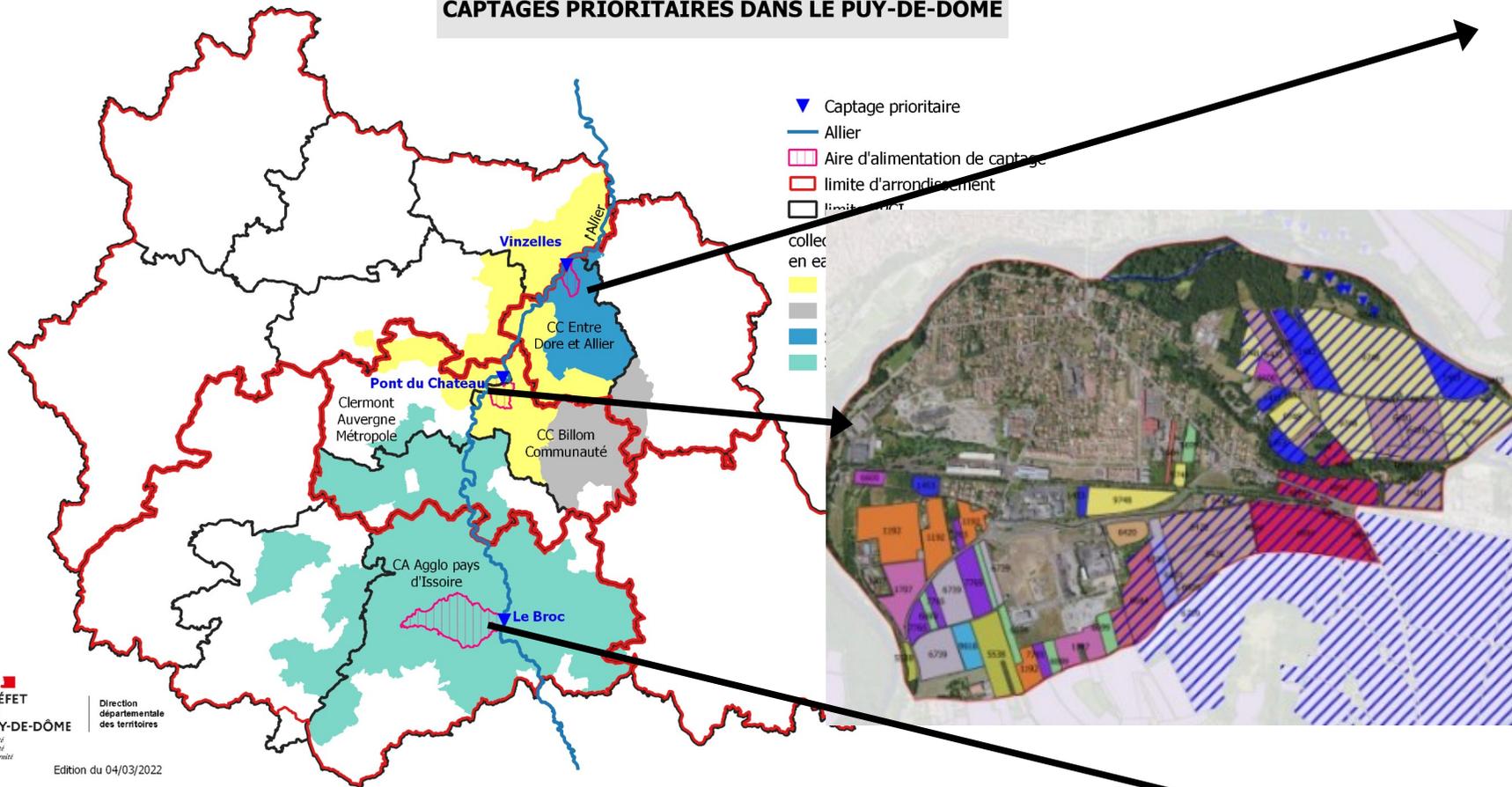
Grille d'évaluation mise en place en 2021, qui doit être revue en 2022 en tenant compte uniquement de la conformité à l'arrêt préfectoral.

En 2022, courrier à destination de toutes les collectivités ayant des zones en assainissement collectif sans station (zones noires)

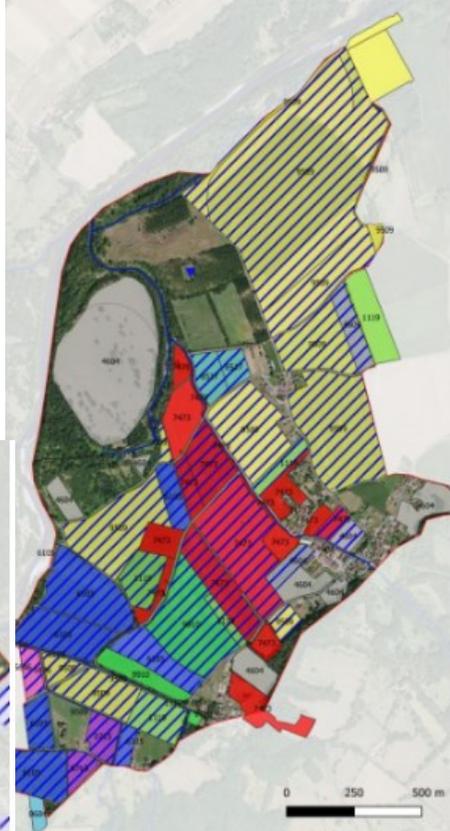
- Mise en œuvre de la nouvelle campagne RSDE (Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau)

# Gestion qualitative

## CAPTAGES PRIORITAIRES DANS LE PUY-DE-DÔME



- Un contrat unique avec un animateur dédié porté par les 4 syndicats d'eau potable
- Un engagement de la profession agricole sur des plans d'actions individualisés pour les agriculteurs concernés
- Un plan d'action déposé à l'agence pour juin 2022



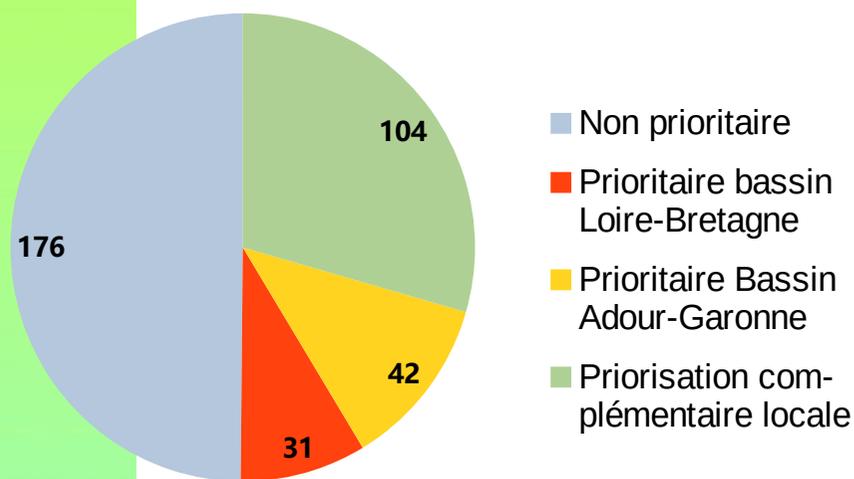
# Gestion qualitative

## Stratégie de restauration de la continuité écologique (RCE)

Loi climat et résilience a introduit de nouvelles dispositions :

- non remise en cause de l'usage actuel ou potentiel de l'ouvrage, en particulier à des fins de production d'énergie
- pour les moulins => illégalité de l'effacement

• Au niveau départemental définition des priorités d'intervention :



État en janvier 2022 des ouvrages prioritaires	Bassin Loire-Bretagne		Bassin Adour-Garonne
	Bassin	Liste départementale	
Action non débutée	0	0	0
Recherche du propriétaire	0	1	3
Prise de contact avec le propriétaire	11	41	6
Diagnostic-étude préalable	4	35	10
Scénario choisi	7	10	10
Instruction administrative déclaration/autorisation Loi sur eau	5	6	5
Travaux	1	2	4
Action terminée ou abandonnée	3	9	4
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>104</b>	<b>42</b>
<b>dont nombre de moulins</b>	<b>17 (54 %)</b>	<b>41 (39 %)</b>	<b>14 (33 %)</b>

- Mobilisation des moyens sur ouvrages identifiés dans les listes prioritaires
- Coordination des actions Etat avec les contrats territoriaux
- Prise en compte du financement et de l'usage (actuel ou potentiel)

# Gestion qualitative (DDPP/UD)

- Réalisation de 11 (7 IUD et 4 DDPP) contrôles inopinés
- Poursuite de la mise à jour RSDE des AP des établissements : VALEO, SAPEC1, SAPEC2, CONSTELLIUM, AUBERT & DUVAL Ancizes
- Amélioration de la qualité des rejets : nouvel étage de traitement sur la STEP Papeteries de Giroux en service depuis l'automne 2021 (rejets conformes)
- Poursuite des travaux sur les réseaux eaux pluviales et eaux usées chez SLVA
- Mise à jour des cadres de déclaration sur l'outil GIDAF de déclaration des autosurveillances des exploitations



# *Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux - PGSSE*

## **Définition**

Approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine sur les plans qualitatif et quantitatif

à l'échelle et sous la responsabilité d'une collectivité responsable de la production ou de la distribution d'eau potable (commune, syndicat ou EPCI).

## **Contexte réglementaire**

**Nouvelle directive européenne 2020/2184** du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine : Une démarche obligatoire dans un délai de 4,5 à 6 ans dès transposition en droit français (début 2023)

# PGSSE : Une démarche d'amélioration continue

## Les bénéfiques

### Améliorer la sécurité sanitaire **QUALITE ET QUANTITE**

Anticiper les risques (inondation, sécheresse,...)

Améliorer la gestion patrimoniale

Adapter les filières de traitement

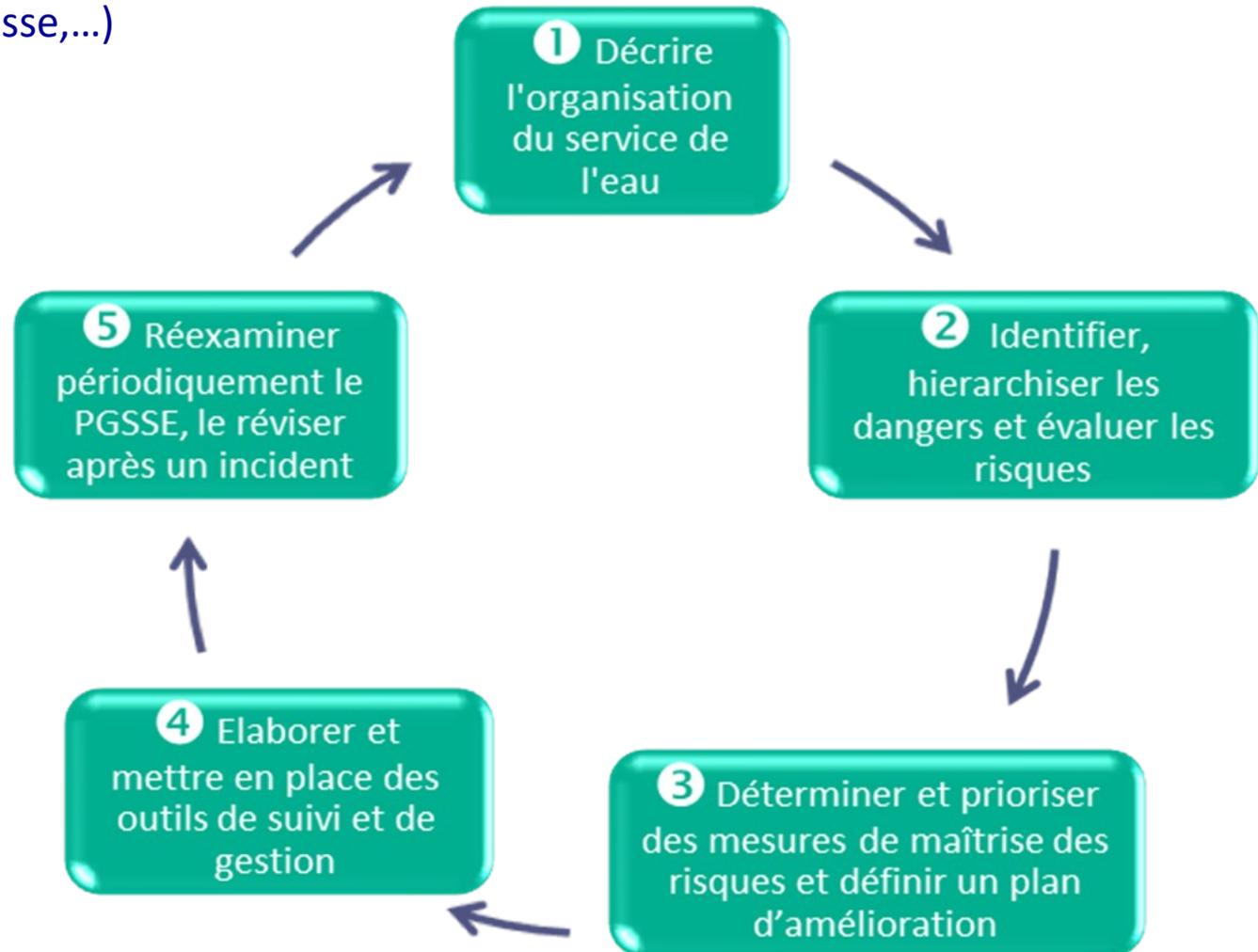
Repérer les défaillances

Fiabiliser les pratiques

### Maîtriser les coûts

Hierarchiser et prioriser les actions

Répartir les investissements



### **OBJECTIF ARS 2022-2024 : promouvoir les PGGSE auprès des gestionnaires d'eau potable**

- **Acculturation – 1er trimestre 2022**

1 réunion d'une demi-journée en présentiel par département (1<sup>er</sup> avril sur le 63), webinaires régionaux, mise à disposition d'outils sur le site internet de l'ARS

- **Accompagnement méthodologique – à partir du 2e semestre 2022**

sur 3 ans, à minima 1 collectivité accompagnée par département et par an. Prestataire OIEAU financé par l'ARS.

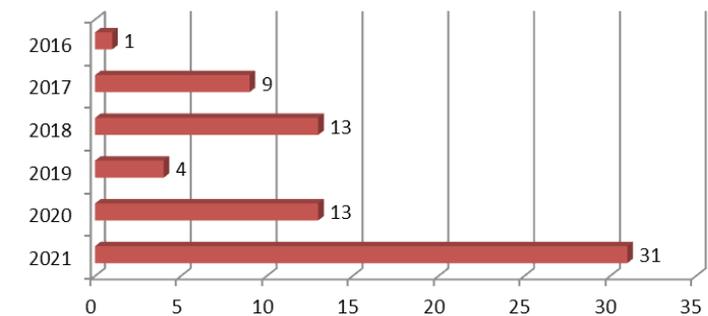
# Cyanobactéries



- micro-organismes photosynthétiques aquatiques
- prolifèrent dans des conditions favorables, notamment si les **nutriments Phosphore et Nitrate** sont en excès
- créent des nuisances visuelles et olfactives
- sont capables de produire des toxines et peuvent présenter un **risque sanitaire** pour les usagers

Toxine	Effet sur la santé
Microcystines	Toxique pour l'appareil reproducteur
Cylindrospermopsine	Toxique pour le foie et les reins
Saxitoxine	Neurotoxique
Anatoxine A	Paralysie rapide des muscles et du système respiratoire

Nombre de dépassements du seuil de 0,3 µg/l de microcystines



## Non-conformités

	Population impactée	Actions engagées	
SIAEP Rive gauche de la Dore	13 communes en totalité ou en partie (6800 habitants)	Contrat territorial Etude de définition de l'aire d'alimentation du captage et des circulations de l'eau Augmentation de la dilution	Suivi renforcé
Mairie de PUY-GUILLAUME	PUY-GUILLAUME (2700 habitants) 80 % CHATELDON (600 habitants)	Identification des parcelles cultivées	
Mairie de THIERS	THIERS BAS SERVICE (6800 habitants) 16 % ESCOUTOUX (200 habitants)	Déconnection du puits le plus impacté Prospections sur les traitements eau potable	

# Priorité organisationnelle

- **Communication :**

- Une communication police par service de la Misen en 2022
- Travail sur le montage d'un petit film sur la police de l'environnement avec les acteurs pour réalisation en 2023

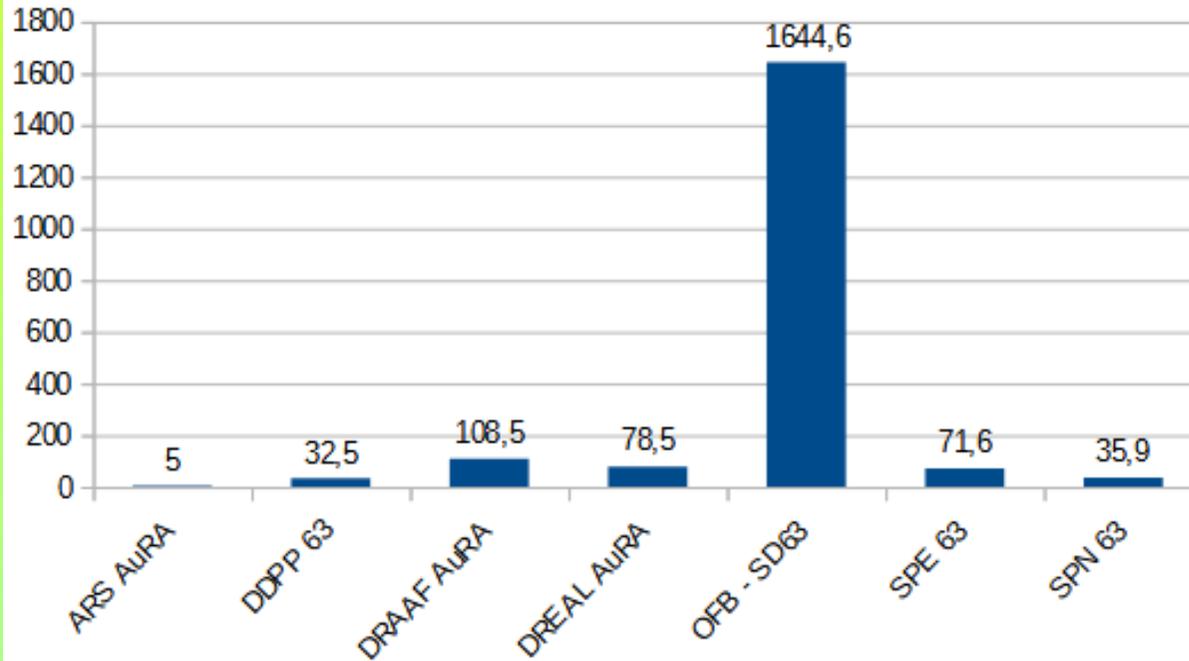
- **Renforcement des liens avec le parquet et la juridiction régionale spécialisée :**

- Journée d'échange / sortie terrain
- Travail à l'émergence d'un COLDEN (Comité Opérationnel de Lutte contre la Délinquance Environnementale) – projet de décret

**Plan de contrôle inter-services  
Bilan 2021 et validation du plan de  
contrôle 2022**

# Contrôle - Bilan 2021

Contrôles terrain par service en jours

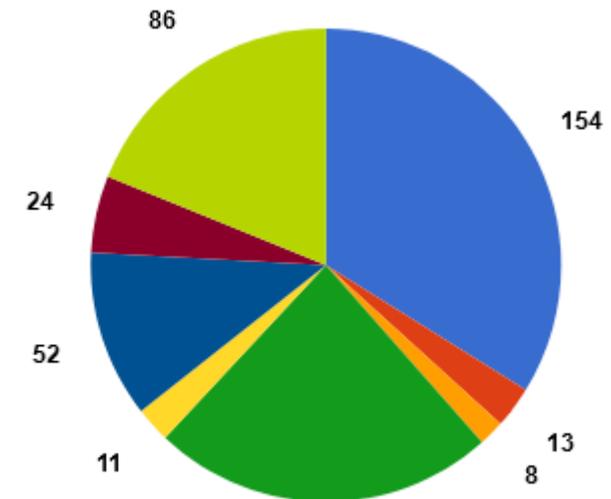


Nombre de contrôles : 668

- terrain : 455
- Bureau : 213

• Temps consacré : 2116,79 jrs

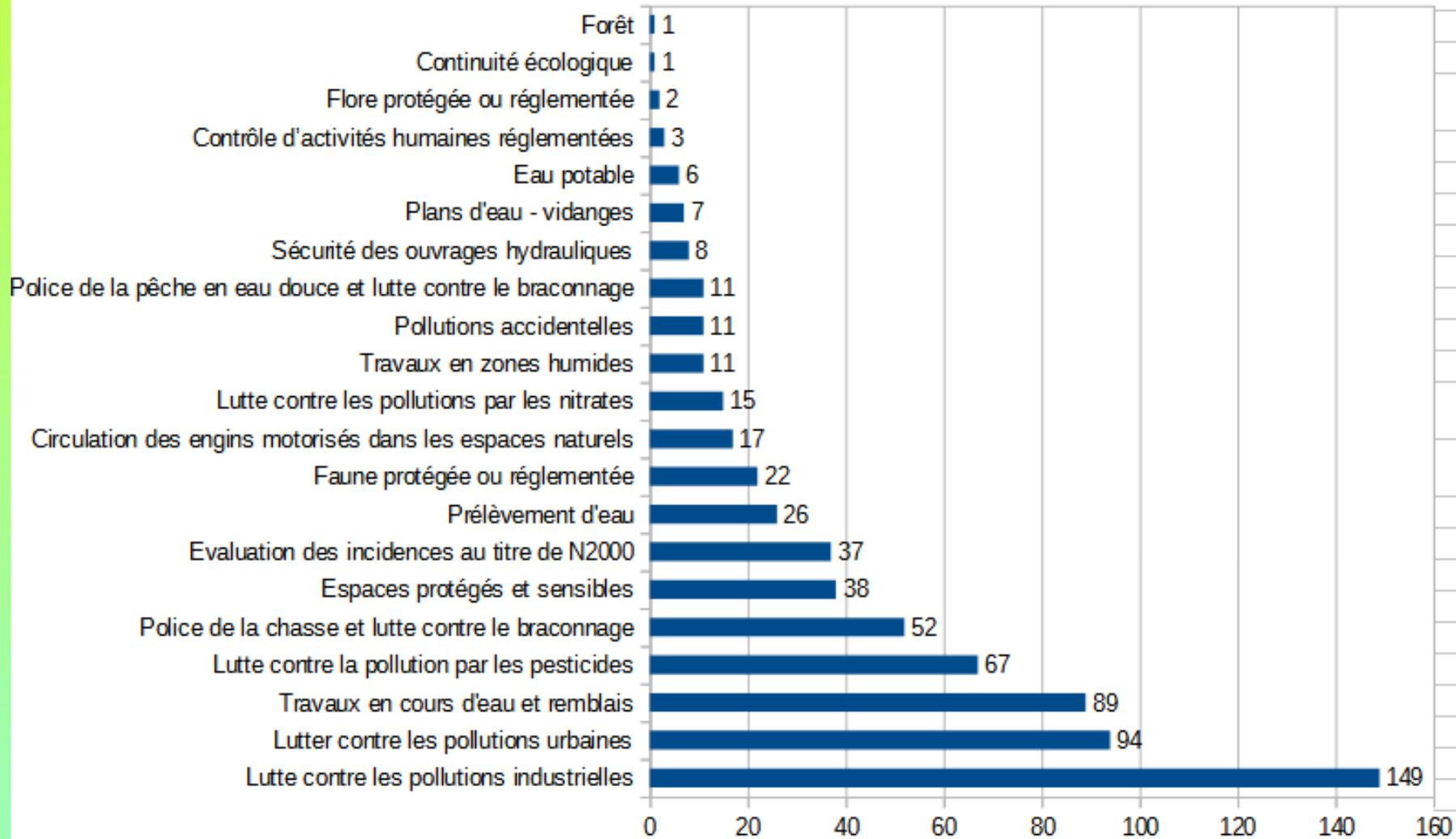
Répartition thématique des contrôles terrain



# Contrôle : bilan 2021

## Répartition par thème des 668 contrôles

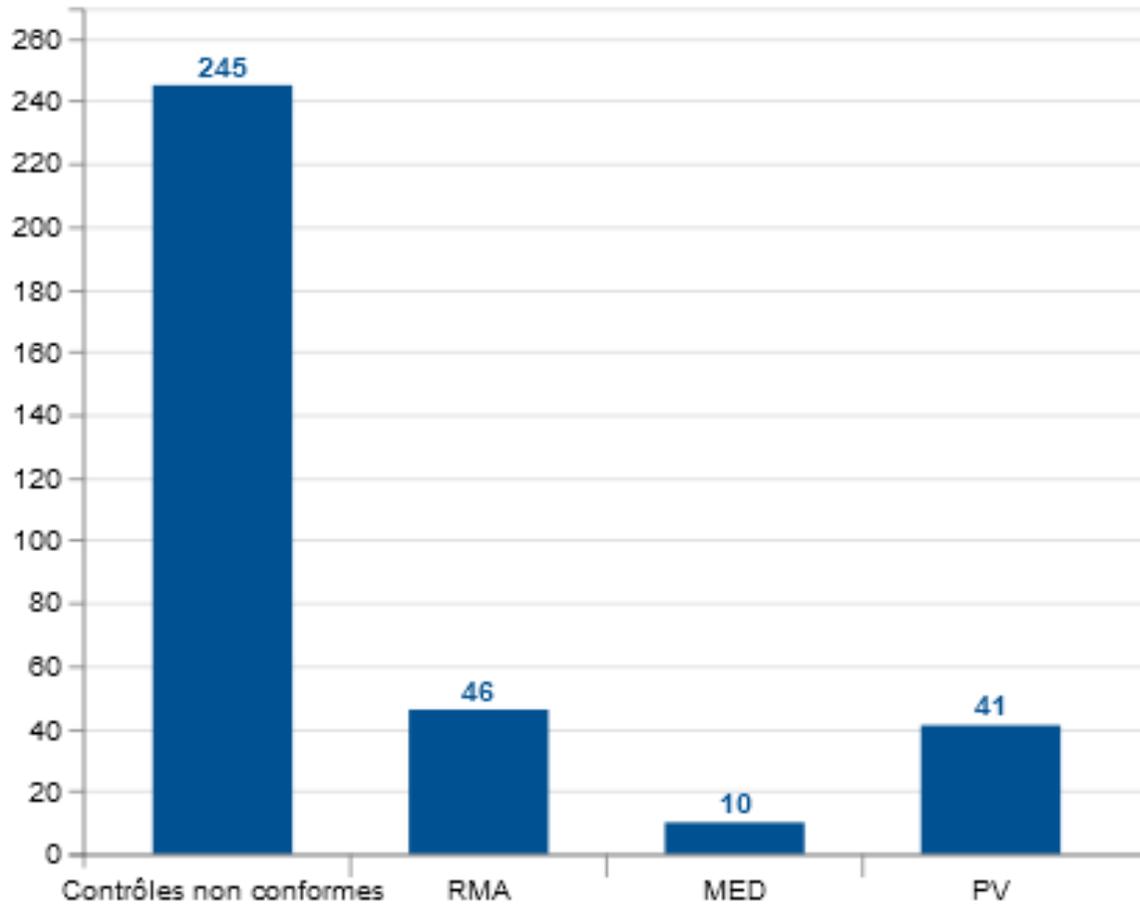
Répartition par thème, du nombre de contrôles (455 terrain + 213 bureau)



## Bilan des non conformités

668 contrôles réalisés en 2021

36,68 % non conformes



## Police judiciaire

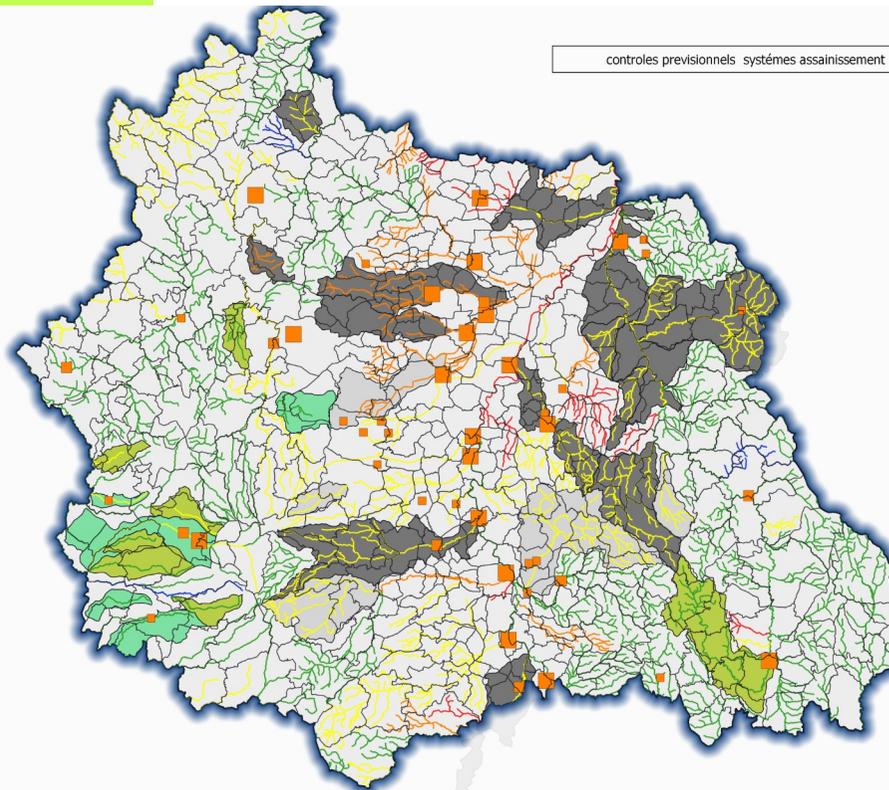
- **41** PV de constatation d'infraction
- **3** PV d'avertissement judiciaire
- **52** amendes forfaitaires

dressés en 2021

## Informations 2021 sur les suites pénales

- **16** compositions pénales
- **11** transactions pénales
- **7** poursuites simplifiées (CRPC ou OP)
- **8** rappels à la loi
- **10** classements

- **Systemes d'assainissement**



- Contrôler les systèmes d'assainissement de plus de 2000EH soumis à la directive ERU = détermination de la conformité

=> contrôles bureau

- Contrôles terrain de différentes stations situées sur des masses d'eau déclassées par les macropolluants

- **Contrôle des plans d'eau :**

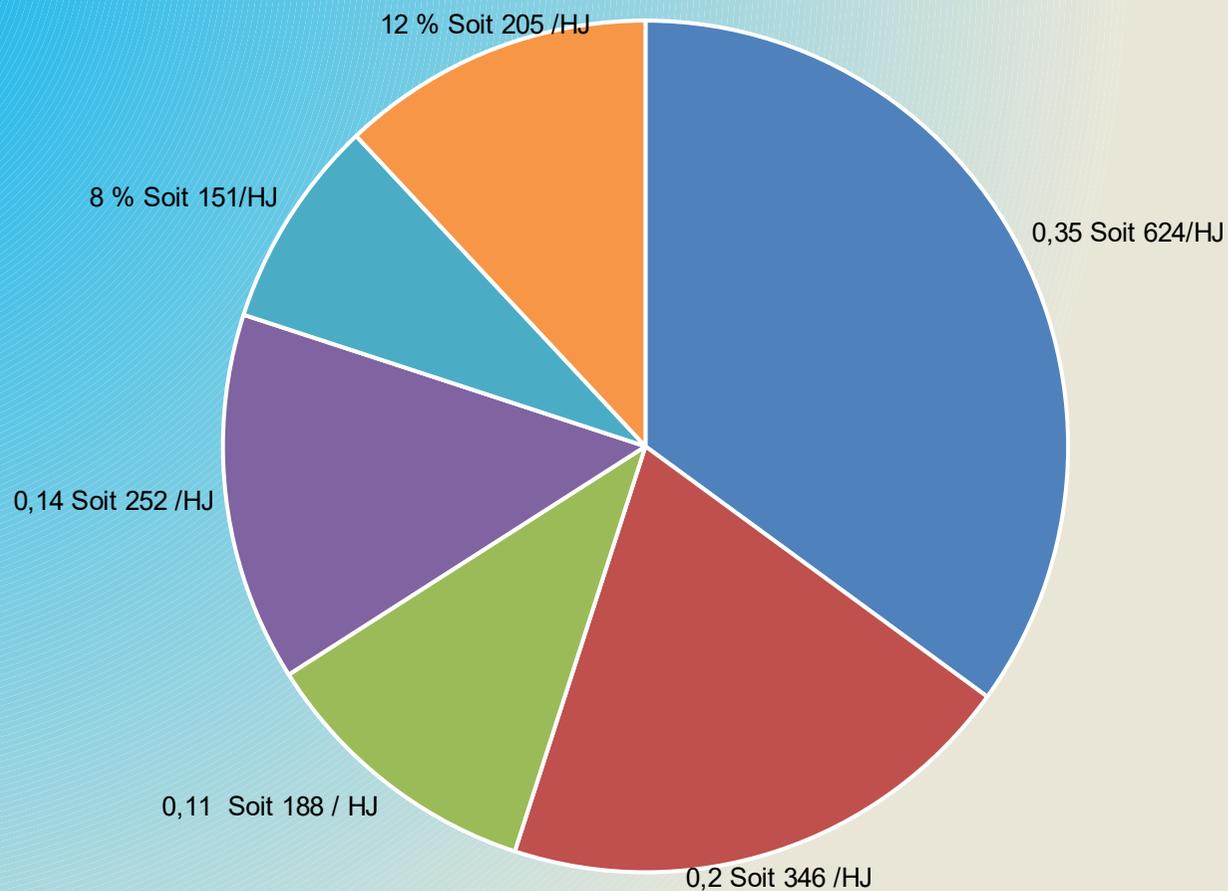
=> arrêtés des plans d'eau pour lesquels des travaux auraient dus être faits dans les 3 ans, priorité aux masses d'eau en pression hydrologique

## PLAN DE CONTROLE 2022 SD 63

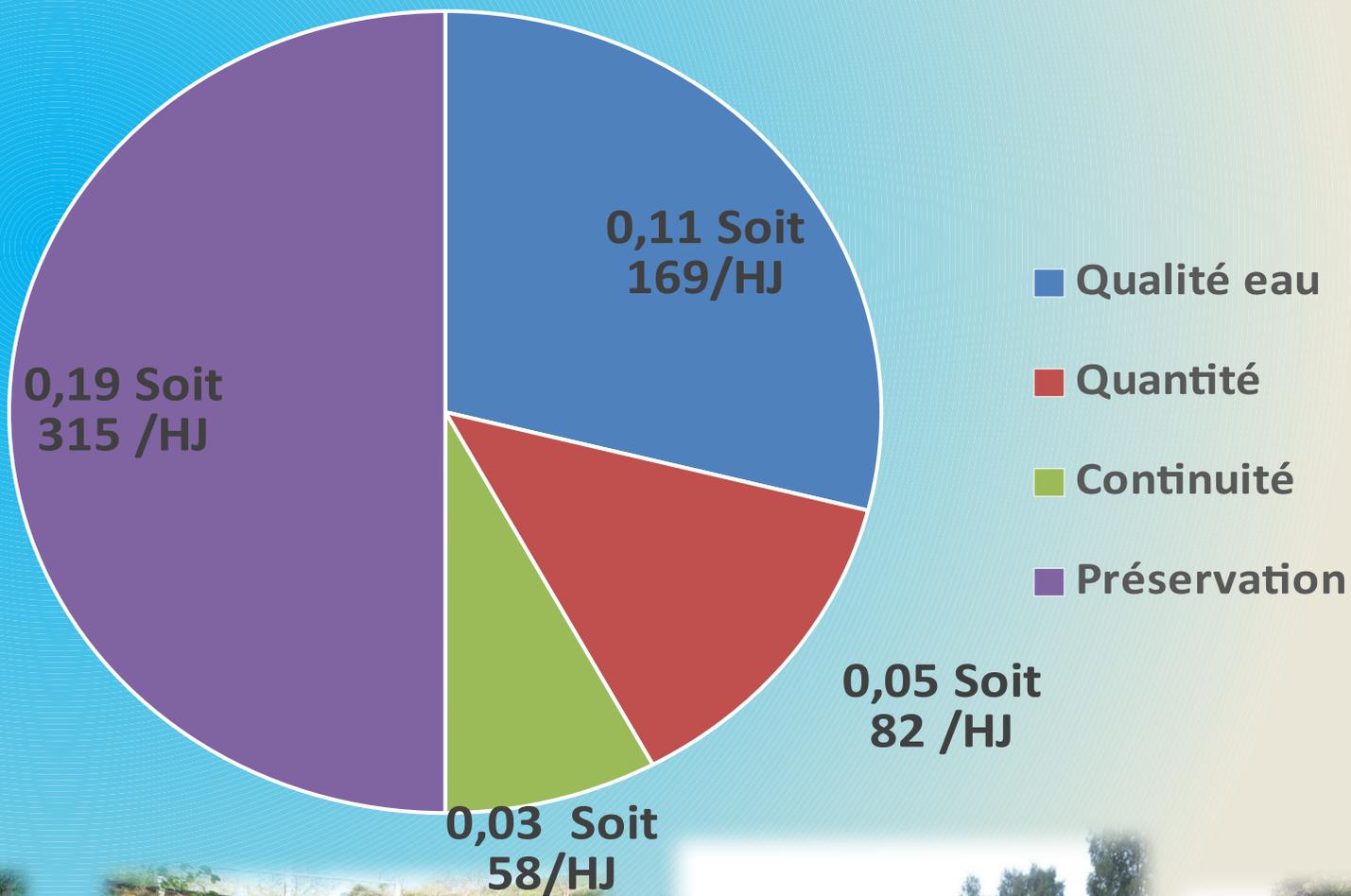
Effectifs cible 2022 : 18 Agents	Effectif réel 2022: 15 Agents	Total: 60% du temps SD 63
-------------------------------------	----------------------------------	---------------------------

Police de l'eau et milieux aquatique 35 % 624/HJ	=
Police de la chasse et de la pêche : 20 % 346/HJ	=
Police espèces faune/flore et leurs habitats 11% 188/HJ	=
Police espace naturel : 14 % =252/HJ	=
Police transversale et sanitaire : 8% 151/HJ	=
Avis techniques : 12 % 205/HJ	=

- Police eau et milieux aquatiques
- Police de la chasse et de la pêche
- Espèces faune flore et leur habitats
- Police espace naturel
- Police transversale et sanitaire
- Avis techniques



## Police de l'eau et milieux aquatiques



*Qualité de l'eau*



*Contrôles travaux en zone humide...*



*Quantité de l'eau*

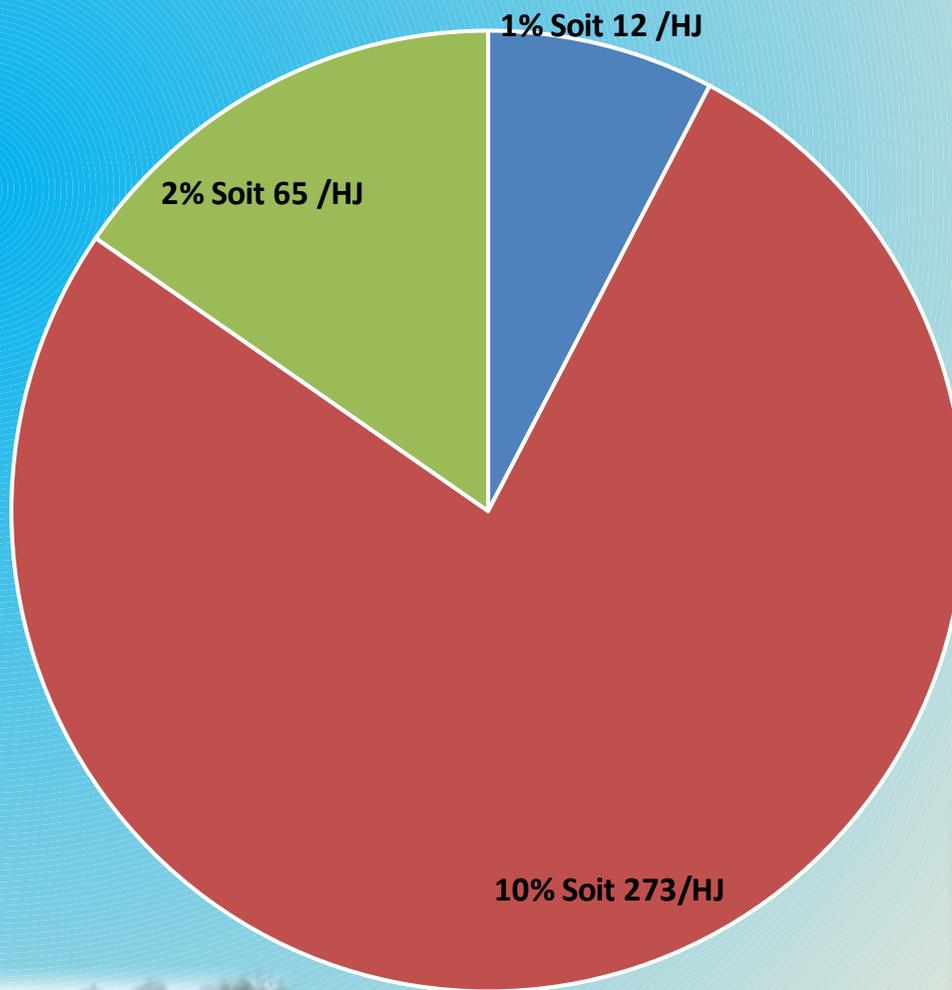


**OFB**

OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ

-  GRAND GIBIER
-  SÉCURITÉ CHASSE
-  POISSON MIGRATEURS

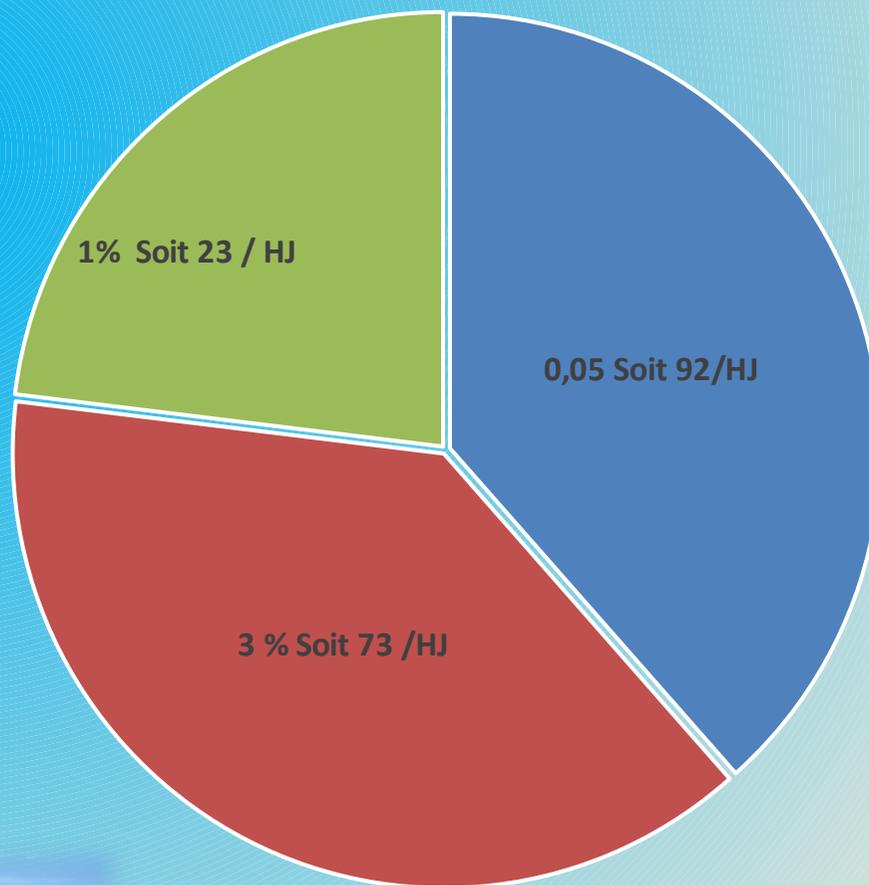
## Police de la chasse et de la pêche



Sécurité a la chasse

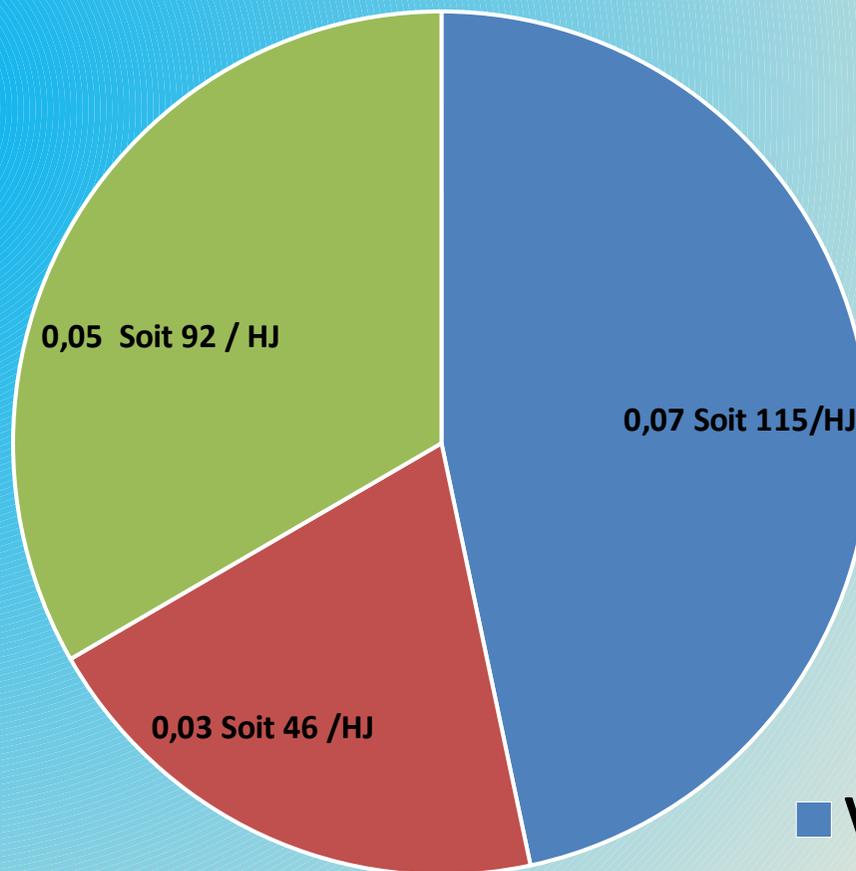


## Police espèces faune et flore et leurs habitats protégés



- Atteintes faune protégée
- Détention commerce et dérogation faune sauvage
- Atteintes a la flore protégée





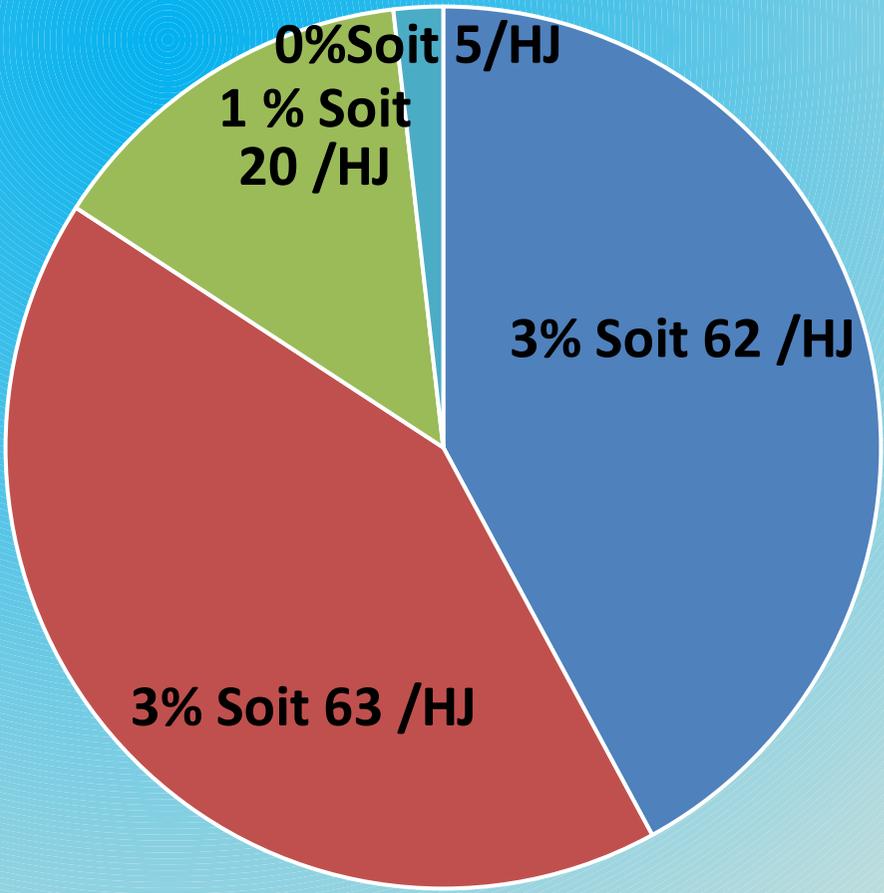
■ VTM

■ Milieux forestiers, déchets

■ Espaces protégés



# Police transversales et sanitaire



- Instance et reunions
- Pilotage + réseau police
- Logistique
- Veille internet

# Plan de contrôle 2022 - UD DREAL/DDPP

- Poursuite des actions d'amélioration de la qualité des rejets industriels : projet de recyclage des eaux chez OI MANUFACTURING, étude à venir chez Aubert & Duval Ancizes sur pré traitement des effluents au niveau des ateliers
- Poursuite mises en conformité RSDE (ex. sur la Dore, 5 réalisées sur 8 ICPE concernées)
- Examen de la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles dans l'industrie agroalimentaire (conformité avec la Directive IED)
- Travaux de sécurisation Mines d'Auzelles : avant projet sommaire, étude d'incidence Natura 2000 pour autorisation administrative
- Action coup de poing sur le contrôle de la protection incendie (notamment la récupération des eaux d'extinction)
- Actions de contrôles sur les méthaniseurs en lien avec le plan d'action 2022 du MTE

# Plan de contrôle 2022 - DREAL

## Espèces protégées

Programme régional de contrôles DREAL – OFB en cours de réflexion.

## Ouvrages hydrauliques

10 inspections prévues en 2022

La fréquence des inspections dépend de la classe de l'ouvrage (A, B ou C), et est modulée en fonction des enjeux et des attentes du service de contrôle (notamment en lien avec l'amélioration de la sécurité et l'instruction des études de dangers (pour les plus grands barrages: A et B).

## Sites classés

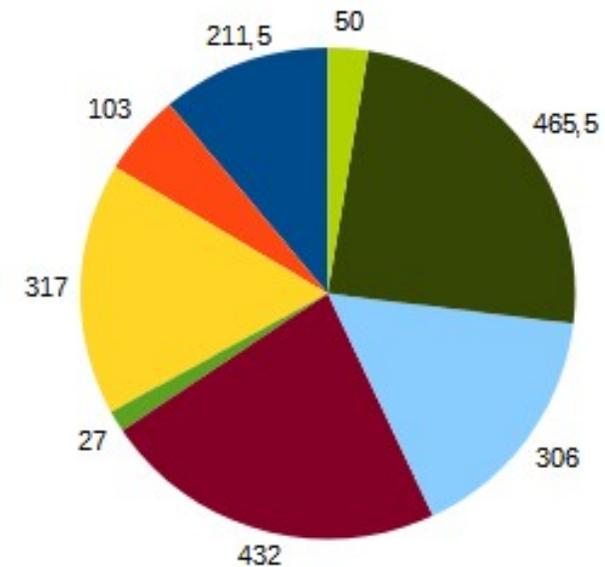
10 journées de contrôle terrain + 5 journées bureau prévues en 2022

- Contrôle de tous les travaux autorisés en site classé
- Suivi régulier des opérations forestières en chaîne des puys
- Probablement première veille de territoire sur le site de Gergovie (en cours de classement)

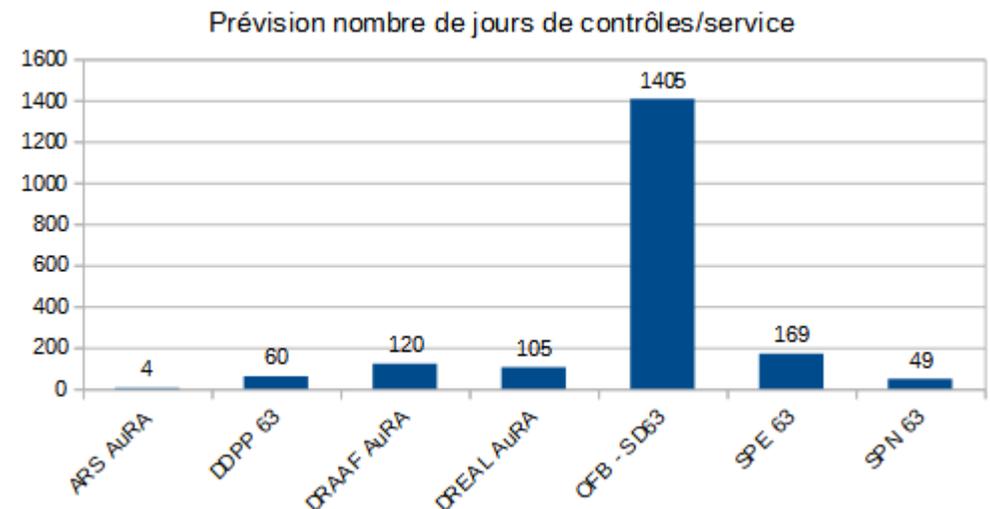
# Bilan du plan de contrôle prévisionnel 2022 en chiffres

## Prévisions en nombre de jours/domaine : 1912 jrs

- Espèces Protégées
- Gestion quantitative de la ressource
- Police de la chasse
- Police de la pêche
- Préservation des milieux aquatiques
- Protection des habitats et patrimoine naturel
- Qualité de l'eau
- Sécurité publique et prévention des risques d'inondation



## Prévisions nombre jours de contrôle/service



# Paroles aux membres associés

**Merci de votre attention**